

Bruno Le Maire veut totalement supprimer la taxe d'habitation

Interrogé en marge de la présentation annuelle du budget, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, s'est prononcé en faveur d'une suppression totale de la taxe d'habitation, allant ainsi plus loin que les promesses initiales d'Emmanuel Macron.

La taxe d'habitation pourrait être totalement supprimée d'ici 2020

La volonté d'Emmanuel Macron de supprimer la taxe d'habitation pour bon nombre de contribuables est connue depuis longtemps, et entrera en vigueur dès l'année 2018. Si les calculs du gouvernement sont exacts, environ 80 % des Français devraient, d'ici 2020, être exonérés de cet impôt. Mais les ambitions de l'État semblent aller plus loin sur ce sujet puisque le ministre de l'Économie et des Finances a manifesté son intention de voir la taxe d'habitation totalement supprimée.

« Je souhaite que cet impôt disparaisse à terme », a ainsi déclaré Bruno Le Maire au micro de BFM TV. « Parce qu'un impôt qui n'est pas juste, qui n'est pas clair, qui n'est pas compréhensible pour les Français, c'est un impôt qu'il faut supprimer ». « Le niveau de paiement de cette taxe d'habitation, c'est vraiment au petit bonheur la chance [...] On ne sait pas quelles sont les bases, tout ça est complètement obscur, personne n'y comprend rien. Nous, nous supprimons. Justice ! », a encore ajouté le ministre.

En 2018, 80 % des Français ne paieront plus de taxe d'habitation

D'ici là, la plupart des ménages français se réjouiront d'une diminution partielle ou totale de cette taxe. Selon les plafonds annoncés par le gouvernement, un célibataire bénéficiera de cette mesure si son revenu fiscal de référence ne dépasse pas 27 000 euros, ce qui correspond à un revenu mensuel d'environ 2 500 euros.

Un couple sera exonéré de taxe d'habitation lorsque son revenu annuel de référence sera inférieur à 43 000 euros. Pour un couple avec enfant, ce plafond est fixé à 54 000 euros. Un second enfant augmente ce montant de 8 000 euros tandis que chaque demi-part supplémentaire l'augmentera de 6 000 euros.